

**Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation
d'opérations de travaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sur la
commune des Pennes-Mirabeau**

Avenant n°1

La Métropole Aix-Marseille-Provence

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Bd Charles Livon, 13007 Marseille
Représentée par sa Présidente en exercice dûment habilitée pour intervenir en cette qualité
aux présentes, et domiciliée audit siège
Désignées si après « La Métropole »

D'une part,

La Commune des Pennes-Mirabeau

Dont le siège est sis : 223 avenue François Mitterrand 13127 LES PENNES MIRABEAU
Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité pour intervenir en cette qualité aux
présentes, et domiciliée audit siège
Ci-après désignée par « la Commune »

D'autre part

Ensemble dénommées « Les Parties »

Article 1 – Objet de l'avenant n°1 à la convention

Le présent avenant a pour objet d'ajuster l'article 1 de la convention définissant l'objet de la convention ainsi que ses annexes.

En effet, certaines opérations listées dans cette convention ont été abandonnées et d'autres doivent être mieux définies et /ou rajoutées.

Article 2 – modification de l'article 1

L'article 1 est modifié de la façon suivante :

« OBJET :

En application des dispositions de l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, la présente convention a pour objet d'organiser les modalités de transfert à la Commune de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations dénommées :

1 – Extension du réseau d'assainissement – Plan de Campagne

L'opération comprend l'extension des réseaux d'assainissement chemin de Velaux, chemin du Collet Rouge et le long du RD543 sur des longueurs respectives de 180, 575 et 250 mètres. Elle inclut un poste de relèvement ainsi qu'une canalisation de refoulement d'une longueur de 225 mètres.

2 – Extension du réseau d'assainissement – chemin du Pas de la Mue

L'opération comprend l'extension des réseaux d'assainissement sur une longueur d'environ 280 mètres.

3 – Extension des réseaux d'eau, d'assainissement– RD 368

L'opération comprend l'extension du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement, le long de la RD368.

Travaux sur le réseau d'eau potable:

- pose de 7 ml de conduite de diamètre 100 mm,
- pose de 520 ml de conduite en fonte 250 ml,
- mise en place de 3 poteaux d'incendie,
- 1 débitmètre électromagnétique de diamètre 200 mm,
- 1 boîte à crépine de diamètre 200 mm,
- 1 stabilisateur de pression aval PFA 16 bars sur la conduite de diamètre 250 mm,
- 1 clapet de nez en fonte de diamètre 150 mm

Travaux d'eaux usées gravitaire:

- 140ml de canalisation PVC SN8 de diamètre 160mm,
- 40ml de canalisation PVC SN8 de diamètre 200mm
- 1180ml de canalisation PVC SN8 de diamètre 315mm,

Travaux de refoulement d'eaux usées:

- 1.180 ml de canalisation PEHD PN16 de diamètre extérieur 250.

4 – Requalification des réseaux au quartier des Cadenaux

Assainissement : Réseau gravitaire en DN 200mm sur 180ml et en DN 160 sur 30ml. Mise en place de 8 regards de 800*800 et de 4 regards en 50*50

Réseau pluvial : Gravitaire DN 300mm sur 145ml. Fourniture et pose de caniveaux béton et grilles 250KN sur 50ml. Mise en place de 7 regards 800*800

5 – Réseau pluvial du Square Jean Moulin

Les travaux concernent le réseau pluvial et consistent à :

- fourniture et pose de 170 ml de canalisation en PVC SN 16 de diamètre 300 mm,
- fourniture et pose de 68 ml de canalisation béton de diamètre 400 mm,
- fourniture et pose de 111 ml de canalisation béton de diamètre 500 mm,
- fourniture et pose de 51 ml de canalisation béton de diamètre 600 mm

Par la présente convention, les parties décident que la Métropole, au titre de la compétence eau et assainissement, en ce inclus l'assainissement pluvial, dont elle est investie au 1^{er} janvier 2018, transfère temporairement sa maîtrise d'ouvrage à la Commune pour la réalisation de l'opération.

En conséquence, la Commune aura seule la qualité de maître d'ouvrage pour l'ensemble des études et travaux se rapportant aux opérations désignées ci-dessus. »

Article 3 –modification de l'annexe financière

L'annexe financière de la convention initiale avait repris une liste de marchés en cours.

Il s'agit de clarifier les plans de financement de chaque opération selon l'article 1 de la convention modifiée par le présent avenant.

Le montant total de la convention initiale portait sur 1.592.664€HT, ce montant est ramené à 821.840€ HT avec le présent avenant.

Article 4 – divers

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le Présent avenant entrera en vigueur dès sa transmission en Préfecture et sa notification aux parties.

Fait à

Fait à

Le

Le

Pour la Commune des Pennes Mirabeau

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Maire

La Présidente

ANNEXE 1

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION N°1

Compétence Assainissement

Activité assujettie à la TVA

<i>Libellé de l'opération</i>	Extension du réseau d'assainissement - Plan de Campagne (sur un montant global de 865 590 € HT)		
DEPENSES (€)	HT	TVA	TTC
Nature	EU		
Etudes et travaux	364 000	72 800	436 800
TOTAL	364 000	72 800	436 800
FINANCEMENT (€)			
Financeurs	Dispositif	EU	
CD13	Subvention notifiée	109 314	
Agence de l'eau	Subvention notifiée	57 386	
Métropole	Autofinancement	197 300	
TOTAL		364 000	

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION N°2

Compétence Assainissement

Activités assujetties à la TVA

<i>Libellé de l'opération</i>	Extension du réseau d'assainissement -chemin du Pas de la Mue (sur un montant global de l'opération de 165 865 € HT)		
DEPENSES (€)	HT	TVA	TTC
Nature	EU		
Etudes et travaux	128 927	25 785	154 712
TOTAL	128 927	25 785	154 712
FINANCEMENT (€)			
Financeurs	Dispositif	EU	
CD13	Subvention demandée	43 460	
Métropole	Autofinancement	85 467	
TOTAL		128 927	

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION N°3

Compétence Eau et Assainissement

Activités assujetties à la TVA

<i>Libellé de l'opération</i>	Extension des réseaux d'eau et d'assainissement – RD 368					
DEPENSES (€)		HT			TVA	TTC
Nature	AEP	EU	TOTAL			
Etudes et travaux	64 535	21 512	86 047	17 209	103 256	
TOTAL	64 535	21 512	86 047	17 209	103 256	
FINANCEMENT (€)						
Financeurs	Dispositif	AEP	EU	TOTAL		
CD13	Subvention notifiée	32 267	10 755	43 022		
Métropole	Autofinancement	32 268	10 756	43 024		
TOTAL		64 535	21 511	86 046		

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION N°4

Compétence Assainissement

Activité assujettie à la TVA

<i>Libellé de l'opération</i>	Requalification des réseaux des Cadenaux –réseau d'assainissement		
DEPENSES (€)	HT	TVA	TTC
Nature	EU		
Etudes	1 485	297	1 782
Travaux	96 880	19 376	116 256
TOTAL	98 365	19 673	118 038
FINANCEMENT (€)			
Financeurs	Dispositif	EU	
CD13	Subvention notifiée	13 671	
Métropole	Autofinancement	84 694	
TOTAL		98 365	

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION N°4

Compétence Pluvial

Activité non assujettie à la TVA

<i>Libellé de l'opération</i>	Requalification quartier des Cadenaux -réseau pluvial		
DEPENSES (€)	HT	TVA	TTC
Nature	EP		
Etudes	1 485	297	1 782
Travaux	52 617	10 523	63 140
TOTAL	54 102	10 820	64 922
FINANCEMENT (€)			
Financeurs	Dispositif	EP	
CD 13		10 358	16 049
Métropole	Autofinancement		48 873
TOTAL		54 102	64 922

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION N°5

Compétence Pluvial

Activité non assujettie à la TVA

<i>Libellé de l'opération</i>	Réseau pluvial du square Jean Moulin		
DEPENSES (€)	HT	TVA	TTC
Nature	EP		
Etudes et travaux	90 400	18 080	108 480
TOTAL	90 400	18 080	108 480
FINANCEMENT (€)			
Financeurs	Dispositif	EP	
Métropole	Autofinancement		108 480
TOTAL	90 400	18 080	108 480